



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Voie verte des Combrailles ou Via Combrailles

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Région Auvergne Rhône Alpes

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 0 0 0 5 3 7 6 7 0 0 0 1 4

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

MUNIER

RODOLPHE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°6 (Infrastructures routières), sous-catégorie C (Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km)	Construction d'un itinéraire modes actifs de 40 à 45 km (selon les variantes retenues) en voie verte en site-propre (~ 37 km) ou partage de voirie (~ 6 km) Rubrique IOTA potentiellement concernée : 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un itinéraire mode doux, la Via Combrailles, sur une distance d'environ 40 à 45 kilomètres, dans la région des Combrailles, dans le département du Puy-de-Dôme (63).

L'aménagement, le plus souvent en voie-verte en site-propre s'inscrit sur une voie ferrée entretenue (~ 8km - activité vélorail existante), une voie ferrée abandonnée (~ 22km, dont 559 mètres en tunnel), des routes existantes (< 10km, en partage de voirie) et des chemins existants (< 7km). Le projet prévoit :

- L'aménagement d'une voie verte, sur 3 mètres de large, comprenant des équipements de sécurité et de signalisation, notamment au niveau des intersections et des ouvrages d'arts ;
 - Des surfaces annexes : aires de services et haltes de repos. Les aménagements prévus diffèrent entre les aires de services et les haltes de repos. On peut citer notamment : tables de pique-nique, stationnements vélo, points d'eau potable, sanitaires, aires de jeux, places de parking éventuelles (liste non exhaustive susceptible d'évoluer lors des phases ultérieures d'étude du projet) ;
- Les travaux prévoient des défrichements sur la plateforme de voie ferrée abandonnée, des décaissements superficiels pour stabiliser le sol avant la pose de revêtement et la rénovation des ouvrages d'art (travaux d'entretien, remplacement de garde-corps) ;
- Remplacement de 4 tabliers de ponts.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de la voie verte Via Combrailles, s'inscrit dans une logique de développement économique et touristique du territoire. En effet, les retombées économiques du tourisme à vélo sont importantes et permettent le développement de nombreuses activités annexes (hébergement, restauration, activités culturelles et commerces locaux notamment). Ces impacts économiques bénéficient largement aux territoires traversés.

Le projet permet de requalifier l'ancienne voie ferrée, participer à la mise en valeur des paysages traversés, sites naturels et patrimoniaux remarquables et favoriser l'usage des modes doux (ou actifs) comme mobilité du quotidien en participant à relier les bourgs et villages entre eux.

La Via Combrailles ne se trouve pas directement dans les itinéraires cyclables nationaux mais des connexions pourraient être imaginées à long terme dans une logique de maillage régional. Le projet permet notamment la connexion avec de nombreux chemins de randonnées locaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent en :

- Le débroussaillage de la plateforme ferroviaire abandonnée,
- La réalisation d'investigations topographiques et géotechniques,
- Le déferrement : enlèvement des rails et des traverses traitées à la créosote (évacuation et revalorisation en filières spécialisées) sur la trace de l'ancienne voie ferrée,
- La mise en place d'une couche de forme/de réglage et d'un revêtement,
- La mise en place d'un système d'assainissement/drainage adapté,
- La rénovation des ouvrages d'art existants (dépose d'équipements abandonnés, travaux d'entretien courant, maçonnerie, garde-corps) et remplacement de 4 tabliers de ponts-rail à poutres jumelles,
- La mise en place de signalisation verticale et horizontale, et équipements le long de la voie verte (dont traitement des intersections avec les voiries routières),
- Le décaissement de certains chemins et substitution par des matériaux portants et réalisation d'un revêtement,
- La rénovation de certaines chaussées existantes dégradées,
- L'aménagement de surfaces annexes :
 - Haltes de repos : installation de mobiliers tels que tables de pique-nique, poubelles, stationnements vélo,
 - Aires de services : installation d'équipements tels que tables de pique-nique, stationnements vélo, aires de jeux, points d'eau potable, sanitaires, relais information services, abris, etc.

Le projet veillera à artificialiser le moins possible et à s'intégrer au mieux dans l'environnement naturel.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La voie verte sera ouverte exclusivement à la circulation des véhicules non-motorisés (mobilités douces : vélos, piétons, cavaliers, engins de déplacements personnels) et riverains.

Un entretien régulier sera prévu en phase d'exploitation ; il consiste notamment en :

- Débroussaillage raisonné de la végétation aux abords de la voie verte (fauchage, taille...)
- La surveillance et l'entretien courant (débroussaillage, travaux de maçonnerie, remise en peinture, vérification des garde-corps, ...) des ouvrages d'art,
- L'entretien de l'assainissement (curage des caniveaux et fossés, ...),
- L'entretien courant du revêtement (balayage) et sa reprise en fin de vie,
- La reprise de la signalisation horizontale et verticale,
- L'entretien des aires de services et haltes de repos (mobiliers, fauchage, sanitaires, ...).

L'aménagement réalisé n'a pas vocation à être démantelé. Cependant, si tel devait être le cas dans l'emprise ferroviaire, il conviendra d'enlever les revêtements et déstructurer les couches de voirie rendues inutiles pour permettre une reconquête végétale. La libération de l'emprise pourrait également faire l'objet d'une remise en service ferroviaire à terme en remettant en place une infrastructure permettant la circulation des trains. Dans tous les cas, l'emprise reste propriété de SNCF Réseau à long terme et fera l'objet d'un transfert de gestion pour la voie verte.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration d'utilité publique dans le cas d'acquisition de terrain par expropriation
 - Procédure au titre de la Loi sur l'Eau si nécessaire
 - Evaluation des incidences Natura 2000
 - Demande de dérogation au titre des espèces protégées
 - Autorisation de défrichement si nécessaire
 - Autorisation préalable de travaux aux abords de Monuments Historiques
 - Enquête parcellaire si nécessaire
 - Mise en compatibilité des documents d'urbanisme si nécessaire
 - Archéologie préventive si nécessaire
 - Autorisations d'urbanisme si nécessaire (se reporter à l'annexe volontaire A)
-

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Aménagement sur voie ferrée abandonnée (dont tunnels)	22 km (559 mètres)
Aménagement sur voie ferrée vélorail	8 km
Aménagement sur chemins existants (y compris variantes encore à l'étude)	< 7 km
Aménagement sur route existante (y compris variantes encore à l'étude)	< 10 km
Surfaces annexes	Entre 1 et 2 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. : ____ ° ____ ' ____ " ____

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 4 6 ° 1 3 ' 3 6 " 2 Lat. : 2 ° 5 3 ' 3 5 " 1

Point de d'arrivée : Long. : 4 5 ° 5 8 ' 2 6 " 4 Lat. : 2 ° 4 8 ' 1 0 " 8

Communes traversées :

Saint-Gervais-d'Auvergne, Lapeyrouse, Gouttières, Pionsat, Le Quartier, Saint-Eloy-les-Mines, Youx, Teilhet, Sainte-Christine, Durmignat, La Cellette, Buxières-sous-Montaigut et Sauret-Besserve.

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le détail des documents d'urbanisme en vigueur est décrit au paragraphe 4.4 de l'annexe 1 jointe au CERFA.

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF I - Bois de Pionsat - 830020049 ZNIEFF II - Gorges de la Sioule - 830007449
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection au titre des Monuments Historiques : - Maison Pradon, à Pionsat - Château de Pionsat, à Pionsat - Viaduc des Fades, à Sauret-Besserve
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Zone humide 2889, Pionsat_ZH03 - Zone humide 2884, Pionsat_ZH04 - 3 zones humides délimitées dans le cadre d'une analyse pédologique et floristique
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT de Rockwool France sur la commune de Saint-Eloy-les-Mines
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 13/06/2010
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3 périmètres de protection rapprochés dans la zone d'étude mais aucun au sein du périmètre travaux
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS FR8312003 - Gorges de la Sioule
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est possible de réutiliser les matériaux de déblais sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'échelle du projet, certaines natures de matériaux sont déficitaires, notamment pour le support et revêtement des chaussées.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des matériaux d'apports pourront être des déchets ou des graves issues de déconstruction, dans une démarche d'économie circulaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Habitats naturels : suppression de fourrés, taillis et ronciers Faune en phase chantier : dérangement ou destruction d'habitats d'espèces avifaune, amphibiens et petite faune Flore en phase chantier : susceptible de modifier les habitats avec présence de stations d'espèces patrimoniales Faune en phase exploitation : dérangement des mammifères, oiseaux et reptiles Flore en phase exploitation : aucun impact
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Faune en phase chantier : dérangement ou destruction d'habitats d'espèces avifaune, amphibiens et petite faune Flore en phase chantier : susceptible de modifier les habitats avec présence de stations d'espèces patrimoniales Faune en phase exploitation : dérangement des mammifères, oiseaux et reptiles Flore en phase exploitation : aucun impact
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT de Rockwool France, sur la commune de Saint-Eloy-les-Mines, en zone bleue qui est concernée principalement par un niveau d'aléa de suppression faible par effets indirects (bris de vitre, impact de projectiles, effondrement de structures légères) et, de manière très localisée, par des aléas thermiques et toxiques dans l'emprise ferroviaire.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet en phase travaux est susceptible de générer des déplacements supplémentaires, mais ils sont limités. En phase exploitation, le projet pourra engendrer des déplacements liés à l'attraction touristique de la voie verte. Néanmoins, le projet a également vocation à favoriser les déplacements en mode doux et actifs et à encourager le report modal au profit des mobilités douces.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier est susceptible de générer du bruit. En phase exploitation les niveaux sonores seront peu modifiés.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux sera source limitée de vibrations dues aux engins de chantier.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, la voie verte ne sera pas éclairée et les éclairages dans les tunnels seront étudiés avec pour objectif de limiter les impacts sur la faune.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier, par l'utilisation d'engins, engendrera des émissions. Toutefois, celles-ci seront encadrées et feront l'objet de mesures de réduction. En phase exploitation, le projet engendrera aucun rejet dans l'air.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déchets lors du décaissement des sols (matériaux inertes) et lors des déferrement des voies ferrées. Les matériaux seront revalorisés in-situ autant que possible (déblais) et redirigés dans des filières spécialisées (revalorisation des traverses de chemin de fer en bois traitées à la créosote et rails).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, à travers le choix de variantes à moindre impacts concernant le tracé et les surfaces annexes, évite les principaux enjeux environnementaux. De plus, une procédure de demande de dérogation d'espèces protégées ainsi qu'une procédure au titre de la Loi sur l'Eau et une incidence Natura 2000 seront réalisées. Ainsi, l'ensemble des enjeux, impacts et mesures associés au projet seront soumis à validation par les services compétents de l'État. Il n'apparaît donc pas nécessaire de recourir à une évaluation environnementale dans le cadre de ce projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Mémoire annexe de la demande d'examen au cas par cas et annexes obligatoires mentionnées au 8.1	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Atlas cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Etat initial environnemental	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MUNIER

Prénom RODOLPHE

Qualité du signataire DIRECTEUR

À LYON

Fait le 16/04/2025

Le Directeur de la Maîtrise d'ouvrage
des projets d'infrastructures de mobilité


Rodolphe MUNIER

Signature du (des) demandeur(s)